Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 novembre 2026, le règlement suivant :

RCA26-14003 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement **RCA26-14003** entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville **https://montreal.ca/reglements-municipaux/.**

Fait à Montréal, le 4 novembre 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

_____